

Il a été pris des arrangements dans le cours de l'été dernier, d'après lesquels, sous les directions de la Trésorerie, les taux des frais de Poste entre toutes les parties de cette Colonie et le Royaume-Uni ont été grandement réduits; et le Député Maître Général des Postes a, d'après mes directions, fait des arrangements pour transporter les lettres d'une manière plus expéditive et plus régulière. J'ai nommé une Commission pour s'enquérir du système en entier du Bureau des Postes de l'*Amérique Britannique Septentrionale*, et je m'attends avec confiance que le résultat de ses travaux sera l'établissement d'un plan qui procurera dans les communications intérieures par la Poste en cette Colonie, des améliorations égales à celles que nous avons déjà obtenues dans les communications avec la Mère-Patrie.

Plusieurs sujets d'une vive importance au bien-être futur de la Province, réclament d'abord votre attention; et j'ai donné ordre de dresser des Bills sur quelques-uns de ces objets, et ils seront soumis à vos délibérations.

Parmi ces objets, le plus important dans la conjoncture actuelle des affaires, c'est l'adoption de mesures pour développer les ressources de la Province, par des travaux publics étendus et mûrement pesés. Cette question affecte vivement l'établissement rapide du Pays,—la valeur des propriétés de chaque citoyen qui s'y trouve établi,—l'avancement de sa fortune à venir.

L'amélioration de la navigation, depuis les rives du Lac *Erié* et du Lac *Huron* jusqu'à l'Océan—l'établissement des nouvelles communications intérieures dans les Districts de l'Intérieur, sont des travaux qui exigent de grandes dépenses, mais qui promettent de rapporter des avantages proportionnels.

Pour les entreprendre avec succès, il faudra sans doute des fonds considérables, et les Finances, dans l'état actuel où elles se trouvent, sembleraient en défendre l'essai. Mais j'ai la satisfaction de vous informer que j'ai reçu du Gouvernement de Sa Majesté, l'autorisation de déclarer qu'il est prêt à demander au Parlement Impérial, à venir en aide de ces entreprises importantes. Dans la pleine persuasion que la paix et la tranquillité régneront heureusement de nouveau en cette Province, sous la Constitution établie par le Parlement, et qu'il n'est besoin que de faire disparaître les difficultés les plus pressantes pour hâter rapidement sa prospérité, il proposera au Parlement, en donnant pour garantie la Trésorerie Impériale, un emprunt d'une somme de pas moins d'un million et demi sterling, dans le double but d'aider la

Province à diminuer le poids de l'intérêt sur la dette publique, et de la mettre en état de continuer ces grands travaux publics dont le progrès a été arrêté depuis quelques années par des difficultés financières. Je donnerai ordre de vous soumettre une mesure qui embrassera un plan pour cet objet, et je vous mettrai sous les yeux, pour votre information et celle du Peuple du *Canada*, les extraits des Dépêches qui me donnent une assurance aussi satisfaisante.

En rapport immédiat avec cet emploi de capitaux pour les travaux publics, se trouve le sujet d'Emigration, ainsi que la disposition et l'établissement des terres publiques. Il n'existe pas en cette Province de moyens plus certains de faire refluer sur nos rives l'Emigration de la Mère-Patrie, et d'établir en définitive l'Emigré comme Colon et Propriétaire en cette Colonie, que le pouvoir de lui assurer de l'emploi à son arrivée sur nos bords. L'aide du Parlement pour les travaux publics qui pourront être entrepris ici, pourvoira à cela en grande partie; mais dans la vue d'encourager encore plus l'Emigration, je suis autorisé à vous déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à assister et faciliter le passage de l'Emigré, du Port où il s'embarque jusqu'à l'endroit où son travail pourra être profitable, et qu'il sera proposé au Parlement Impérial un vote d'argent à cet effet.

Les conditions que le Gouvernement de Sa Majesté appose à cette mesure, vous seront soumises; J'appellerai en même temps votre attention au projet pour l'établissement et la disposition des terres publiques.

Il paraît vivement à désirer que le principe de donner au peuple l'administration locale de ses affaires, qui est déjà en opération jusqu'à un certain point dans cette partie de la Province que l'on désignait ci-devant comme le *Haut-Canada*, y reçoive une application encore plus étendue, et que le Peuple y exerce le pouvoir de contrôler ses propres affaires locales à un plus haut degré. J'ai donné ordre de vous soumettre une mesure sur cet objet, et j'appelle vivement votre attention à l'établissement d'une forme de Gouvernement qui donne au Peuple la régie de ses affaires locales pour les Districts de la Province qui ne l'ont pas encore obtenue, de nature à être satisfaisante pour le Peuple, et propre à la fois à conserver intacte la prérogative de la Couronne, et maintenir l'administration de la justice pure de tout esprit de parti et d'excitation populaire.

Pourvoir convenablement à l'Education du Peuple est un des premiers devoirs de l'Etat, et